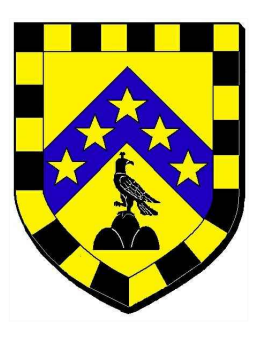


EMPLACEMENTS RESERVES			
ER	DESIGNATION	SURFACE indicative	BENEFICIAIRE
1	Extension de l'école et de la mairie, aménagement d'espaces publics et d'une aire publique de stationnement	724 m ²	Commune
2	Aménagement de la voie communale dite "...à 4m de plateforme	892 m ²	Commune
3	Aménagement de la voie communale dite "Chemin de Pierre Lente" à 3m de plateforme	174 m ²	Commune
4	Aménagement de la voie communale dite "Route de Passu" à 3m de plateforme	99 m ²	Commune
5	Aménagement du carrefour entre la "Route de Passu" et la "Route des Chavannes"	37 m ²	Commune
6	Aménagement d'une aire de retournement "Route des Chavannes"	86 m ²	Commune

ZONAGE	AUTRES
<p>ZONE URBAINE</p> <p>UHa Secteur de centralité, forte densité et mixité des fonctions relevant de l'assainissement collectif à court terme</p> <p>UHi Secteur d'habitat relevant de l'assainissement individuel</p> <p>UE Zone à vocation d'équipements publics et d'intérêt collectifs</p> <p>ZONE NON URBANISEE, RESERVEE A L'URBANISATION FUTURE Zone à urbaniser à court terme</p> <p>1AUHa (oap1,2,3,4) Habitat dominant (urbanisable sous conditions particulières et dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation)</p> <p>ZONE AGRICOLE</p> <p>A Zone Agricole</p> <p>Aa Secteur d'alpage</p> <p>ZONE NATURELLE</p> <p>N Zone naturelle protégée</p>	<p>ELEMENTS réglementés au titre de l'article L.123.1.5.II.6 du CU</p> <p>□ Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) numéroté de 1 à 21 : 1 : Foyer de ski de fond 2 : Gîtes/restaurants</p> <p>→ Bâtiment admettant un changement de destination</p> <p>ELEMENTS, SITES et SECTEURS réglementés au titre de l'article L.123.1.5.III.2° du CU</p> <p>□ Périmètre de bâti patrimonial</p> <p>★ Construction d'intérêt patrimonial</p> <p>□ Secteur d'intérêt écologique</p> <p>▨ Zones humides</p> <p>ELEMENTS réglementés au titre de l'article L.123.1.5.II.4 du CU</p> <p>□ Périmètres de mixité sociale: Secteur 1AUHa-oap1</p> <p>ELEMENTS réglementés au titre de l'article L.123.1.5.IV.1° du CU</p> <p>◆◆◆◆ Itinéraires de randonnée au PDIPR</p>
<p>EMPLACEMENTS RESERVES</p> <p>▨ Emprise de l'emplacement réservé</p> <p>① N° de l'emplacement réservé (voir liste)</p> <p>AUTRES</p> <p>▨ Trame végétale</p> <p>■ A titre indicatif : bâtiment d'exploitation agricole (à la date d'approbation du PLU).</p> <p>★ Secteurs ne pouvant être ouverts à l'urbanisation qu'au travers d'une opération d'aménagement portant sur la totalité du tènement foncier du secteur concerné</p>	

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOVIE

BRISON



Plan Local d'Urbanisme
DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE

Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2016 arrêtant le projet du P.L.U. de BRISON,

Le Maire,
Didier LAYAT

PLAN N°3-2	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/2500	N°1	N°1	N°1
	N°2	N°2	N°2
	N°3	N°3	N°3
Mise au point			

<p>CONCEPTION</p> <p>TERRITOIRES L'astrolabe Burg Nord Anney 74370 - 04 50 50 32 76 e-mail : agence@territoires-urba.com</p> <p>B.E.DESSIN Généraliste expert 15, Route des Vieux Moulins 74100 St JULIEN EN GENEVOIS Tél : 04 50 49 02 04 e-mail : scp@scpdupont.com</p>	<p>FOND CADASTRAL</p> <p>Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés</p>	<p>MISE A JOUR DU BATI</p> <p>Janvier 2015</p>
--	--	--

